

Efficience / coûts

Comme pour les autres degrés de formation, il est difficile d'évaluer l'efficience des écoles de maturité. Pour ce degré, l'évaluation se heurte surtout aux trois difficultés suivantes : premièrement, il n'existe pas de données à l'échelle suisse sur les compétences au niveau gymnasial, qui pourraient servir de références pour les *outputs*. Deuxièmement, il est relativement difficile de contrôler les effets de l'autosélection ou de la sélection par les tiers dans les gymnases, raison pour laquelle il est également difficile de mesurer la contribution des gymnases à l'acquisition de compétences. Troisièmement, que ce soit pour les gymnases ou les autres degrés, les données disponibles sur les inputs, tant réels que monétaires, ne peuvent guère être comparées entre cantons. Il s'avère dès lors impossible de tirer des conclusions sur l'efficacité de leur mise en œuvre.

Dépenses annuelles par élève de la filière générale du secondaire II

Dans certains cantons, les dépenses annuelles par élève varient à tel point au fil du temps, que l'on peut partir du principe que les chiffres ne peuvent pas être corrects. Ce constat prévaut même lorsque l'on considère uniquement les dépenses de personnel, qui ne devraient (à l'instar de la rémunération des enseignants) guère subir l'influence de pratiques particulières en matière de comptabilité analytique. Même lorsqu'elle exclut les cantons ne présentant pas de variation significative dans le temps, la comparaison révèle des écarts intercantonaux considérables (→ figure 155). Et il est difficile de dire si ces différences proviennent de facteurs objectifs, tels les taux d'encadrement et la rémunération des enseignants, ou de divergences en matière de comptabilisation ou de répartition des dépenses.

Remarque concernant la figure 155

L'Office fédéral de la statistique fait observer que dans de nombreux cantons, il n'est pas possible de distinguer enseignants et personnel administratif au plan comptable, raison pour laquelle les données concernant la rémunération englobent l'ensemble du personnel.

Les établissements dispensant une formation générale comprennent notamment les gymnases et les écoles de culture générale. Les analyses de l'OFS révèlent que certains cantons intègrent les écoles de culture générale dans les écoles de maturité gymnasiale et qu'une partie du personnel intervient dans les deux filières de formation. Il n'est dès lors pas possible de déterminer la part de la rémunération échéant à chaque filière.

155 Dépenses au titre de la rémunération du personnel par élève dans les établissements de formation générale du secondaire II

Rémunération des enseignants et du personnel général, comme les membres de la direction et de l'administration. Moyennes pour 2013 et 2014; classes pré-gymnasiales comprises. Données: OFS, AFF.

